

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 26 janvier 2022



Yves TERLAT, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**

**N°10/2022
ARRETE DE CIRCULATION**

Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 131-1, L 131-2, L 131-3 et L 131-4,
- Vu la demande formulée par la société SADE CGTH chargée de réaliser des travaux d'assainissement et eau potable situés rue Mattéi (du carrefour de l'Idéal au droit du magasin CASINO) à ANNAY,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1^{er} :

Des mesures d'interdiction de circulation seront appliquées pendant la période du 1^{er} février au 30 avril 2022 pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés. L'accès aux commerces (CASINO et pharmacie) situés rue Mattéi sera autorisé aux usagers et riverains.

Article 2 :

Les véhicules seront déviés par la rue Desprez Demeester (uniquement VL et bus) et la RD 64 – rue du Marais – rue Gino Valli.

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société SADE CGTH chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle.

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
 - Monsieur le Commandant - Commissariat de Police de CARVIN,
 - Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
 - Monsieur le Directeur du Service Technique,
 - Monsieur le Directeur de la Maison du Département Infrastructures de Lens,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

Yves TERLAT

